



ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUEE D'OFFICE  
DU CANAL DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

---

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

## **SOMMAIRE**

### **I. BILAN FINANCIER**

- 1) *Rappel des tarifs*
- 2) *Synthèse du Compte Administratif*
  - 2.a. Section de Fonctionnement
  - 2.b. Section d'Investissement
- 3) *Situation des impayés*

### **II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES**

### **III. SECURITE DES OUVRAGES**

### **IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE**

### **V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL**

- 1) *Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage*
- 2) *Travaux réalisés sur le réseau gravitaire*

### **VI. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL**

### **VII. SERVICE ADMINISTRATIF**

### **VIII. DIVERS**

## **I.BILAN FINANCIER :**

### *1) Rappel des tarifs*

Pour l'année 2021, les tarifs votés par le Comité Syndical à la majorité des syndics présents ou représentés, en date du 17 décembre 2020, sur l'ensemble du périmètre desservi par l'association, sont les suivants :

|                                                 | <b>REDEVANCE DE<br/>PERIMETRE EN € HT</b> | <b>REDEVANCE<br/>D'ARROSAGE GRAVITAIRE<br/>EN € HT</b> | <b>REDEVANCE<br/>PRESSION EN € HT</b> |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>SURFACE EN M2</b>                            | <b>TVA 20%</b>                            | <b>TVA 5,5%</b>                                        | <b>TVA 5,5%</b>                       |
|                                                 |                                           |                                                        |                                       |
| <b>REDEVANCE MINIMUM</b>                        | <b>9.2</b>                                | <b>47.5</b>                                            | <b>52.5</b>                           |
|                                                 |                                           |                                                        |                                       |
| <b>DE 0 A 1 000 M2</b>                          | <b>0,022</b>                              | <b>0,114</b>                                           | <b>0,126</b>                          |
|                                                 |                                           |                                                        |                                       |
| <b>DE 1 001 A 2 000 M2</b>                      | <b>0,005</b>                              | <b>0,026</b>                                           | <b>0,028</b>                          |
|                                                 |                                           |                                                        |                                       |
| <b>DE 2 001 A 7 060 M2</b>                      | <b>0,002</b>                              | <b>0,010</b>                                           | <b>0,011</b>                          |
|                                                 |                                           |                                                        |                                       |
| <b>AU DELA DE 7060 M2<br/>TARIF A L'HECTARE</b> | <b>52</b>                                 | <b>272</b>                                             | <b>301</b>                            |

Redevance Agence de l'Eau : 16.75 €/hectare ou minimum 1,84 € HT à 5.5%

Au 31 décembre 2021, l'association compte 1 348 membres et irrigue environ 913 ha.

## 2) Synthèse du Compte Administratif

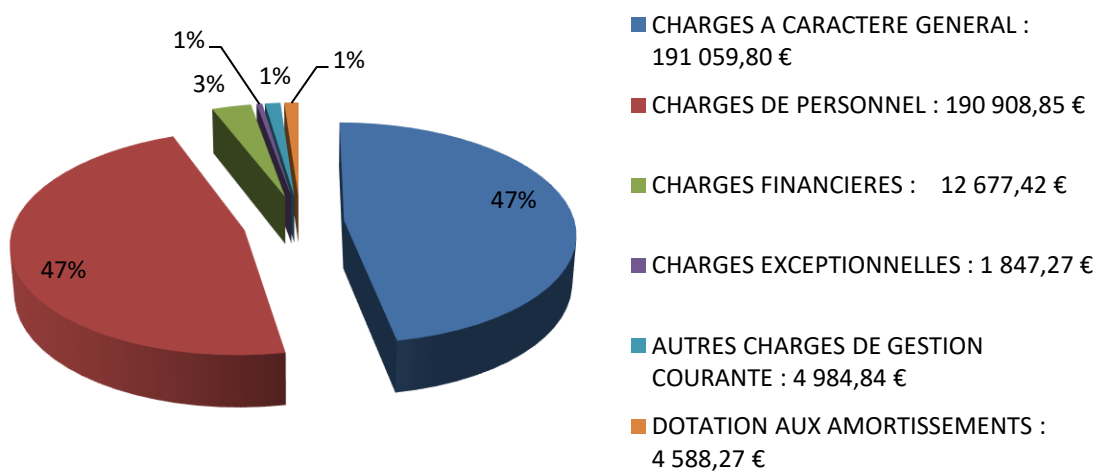
### 2.a. Section de Fonctionnement

Pour 2021, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

|                          | DEPENSES EN €     | RECETTES EN €     |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| REALISATION DE L'ANNEE   | 406 066.45        | 471 922.27        |
| REPORT 2020              |                   | 145 509.56        |
| <b>RESULTATS CUMULES</b> | <b>406 066.45</b> | <b>617 431.83</b> |

Les dépenses sont détaillées ci-après :

|                                            | MONTANT EN €      |
|--------------------------------------------|-------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL                | 191 059.80        |
| CHARGES DE PERSONNEL                       | 190 908.85        |
| CHARGES FINANCIERES                        | 12 677.42         |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES                    | 1 847.27          |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE         | 4 984.84          |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 4 588.27          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>406 066.45</b> |



L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

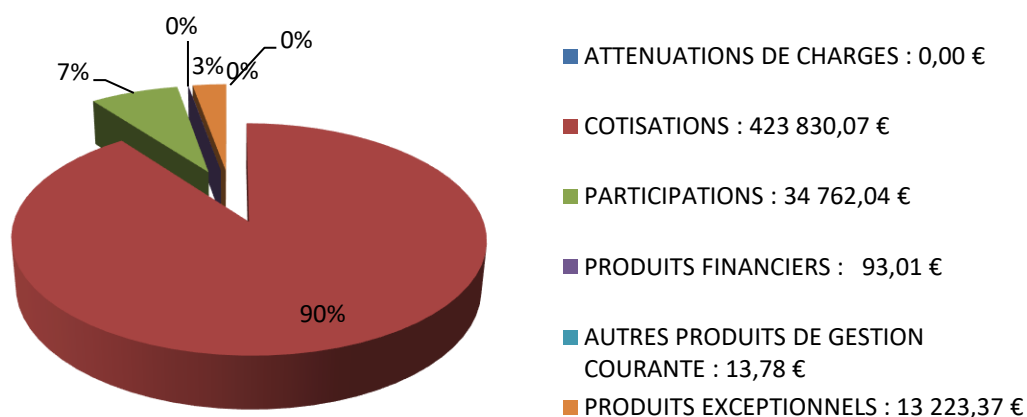
- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes :
  - les dépenses énergétiques à hauteur de 36 542.33 € liées aux trois stations de pompage.
  - l'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des canaux gravitaires) à hauteur de 41 196.57 €.
  - les redevances (participation à l'Union LSV, redevance Agence de l'Eau RM et C) à hauteur de 39 634.22 €
- **les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

Les autres charges sont :

- **les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **les charges exceptionnelles** : ce sont les annulations des titres sur les années antérieures
- **les autres charges de gestion courante** : ce sont les créances admises en non-valeur et l'indemnité du Président
- **les dotations aux amortissements et provisions**: elles correspondent à l'amortissement des travaux d'investissement et aux provisions constituées pour les créances non recouvrables.

Les recettes sont détaillées ci-après :

|                                     | MONTANT EN €      |
|-------------------------------------|-------------------|
| ATTENUATIONS DE CHARGES             | 0.00              |
| COTISATIONS                         | 423 830.07        |
| PARTICIPATIONS                      | 34 762.04         |
| PRODUITS FINANCIERS                 | 93.01             |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 13.78             |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS              | 13 223.37         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>471 922.27</b> |



L'essentiel des recettes (90%) est constitué par les cotisations payées par les membres de l'association.

Le montant de la recette intitulée « PARTICIPATIONS » (soit 34 762.04 €) correspond au montant versé par EDF, dans le cadre d'une convention d'économies d'eau. Ce montant, proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, est calculé par rapport à un volume de référence défini par une convention liant EDF et l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux dont l'ASCO du Cabedan Neuf est membre.

Les autres recettes sont :

- **Les atténuations de charges** : c'est le remboursement des cotisations sociales par la MSA correspondantes aux arrêts maladies.
- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels** : c'est le montant des remboursements effectués par divers organismes.
- **Les autres produits de gestion courante** : ce sont les arrondis pour le versement du PAS

## 2.b : Section d'Investissement

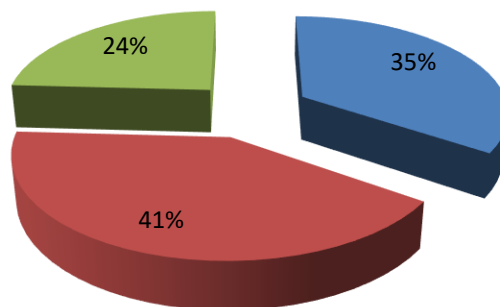
Pour 2021, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

|                          | DEPENSES EN €     | RECETTES EN €     |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| REALISATION DE L'ANNEE   | 520 327.98        | 608 952.54        |
| REPORT 2020              |                   | 372 739.89        |
| <b>RESULTATS CUMULES</b> | <b>520 327.98</b> | <b>981 692.43</b> |

Le montant des dépenses est le suivant :

|                               | MONTANT EN €      |
|-------------------------------|-------------------|
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 125 622.69        |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0.00              |
| IMMOBILISATIONS EN COURS      | 179 504.40        |
| EMPRUNTS ET DETTES            | 215 200.89        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>520 327.98</b> |

- IMMOBILISATION EN COURS : 179 504,40 €
- EMPRUNTS ET DETTES : 215 200,89€
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 125 622,69 €



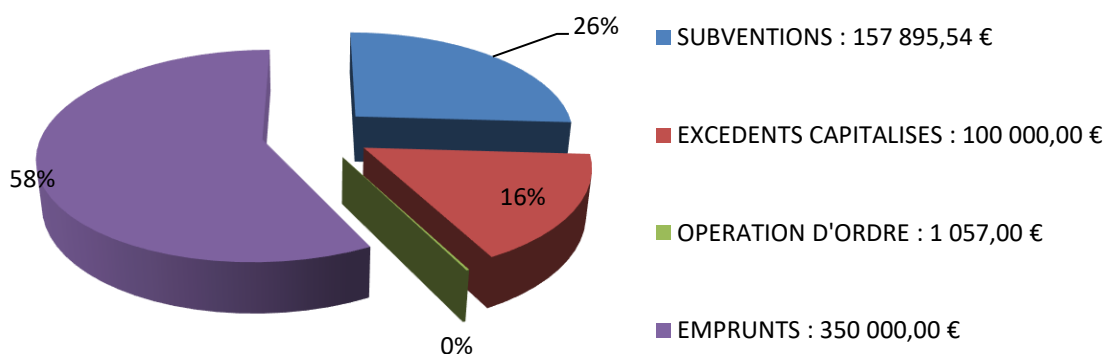
La dépense notée « immobilisation en cours » correspond aux travaux de Sécurisation de la filiole de Ceinture, chemin de la Croix des Banquets, commune de Cavaillon.

La dépense notée « immobilisation corporelles » correspond aux travaux réalisés sur les réseaux gravitaires, les réseaux sous pression et les stations de pompages, hors marchés publics et contrat canal.

La ligne « emprunts et dettes » correspond au remboursement du capital des emprunts contractés y compris le prêt relais.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

|                       | MONTANT EN €      |
|-----------------------|-------------------|
| SUBVENTIONS           | 157 895.54        |
| EMPRUNTS ET DETTES    | 350 000.00        |
| EXCEDENTS CAPITALISES | 100 000.00        |
| OPERATION D'ORDRE     | 1 057.00          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>608 952.54</b> |



On peut remarquer que les investissements réalisés par l'ASCO restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional SUD PACA, le FEADER et le Conseil Départemental de Vaucluse.

La grande majorité des investissements réalisés sont issus du Contrat de Canal n°2, prévu pour 6 ans (2022/2027).

Afin de réaliser les travaux de Sécurisation de la filiole de Ceinture – quartier Cabedan – commune de Cavaillon, l'ASCO a contracté deux emprunts auprès du Crédit Mutuel :

- Un prêt relais de 125 000 € correspondant aux subventions prévues
- Un prêt long terme de 125 000 € pour la part d'auto financement

### 3) Situation des impayés

Le montant des impayés cumulés reste élevé fin 2021 pour atteindre 57 873.94 € malgré le travail réalisé par le Trésor Public de Cavaillon pour recouvrer les sommes dues. Ce montant représente un manque de trésorerie important pour l'association.

**CONCLUSION :**

L'analyse du compte administratif 2021 montre la bonne santé financière de l'ASCO. Toutefois, la réalisation des travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux membres de l'association, reste possible grâce aides financières des différents partenaires.

On note un montant des travaux d'investissement quasiment équivalent à 2020, en raison de la réalisation des travaux de sécurisation de la Ceinture, commune de Cavaillon, prévus au contrat de canal.



## **II.ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES**

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux gravitaires** : il correspond au curage et au faucardage des filioles gravitaires. Cette prestation est effectuée par un prestataire extérieur en hiver et en été, via un marché public (marché à bon de commande renouvelable). Le linéaire entretenu est d'environ 12 km. Les prestations estivales et hivernales ont été réalisées par la société RIEU. Ce faucardage des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles. Ces coupures sont gérées par les gardes de l'ASCO, en fonction de l'avancement du prestataire.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien, préventif et curatif, des pompes et des armoires électriques. Par ailleurs, l'ensemble des pompes est vérifié préventivement par analyse vibratoire.

Le détail des montants est le suivant :

| OUVRAGES            | COMMUNE           | NATURE DES TRAVAUX   | PRESTATAIRE | MONTANT EN € HT |
|---------------------|-------------------|----------------------|-------------|-----------------|
| FILIOLES SYNDICALES | TOUT LE PERIMETRE | FAUCARDAGE ET CURAGE | RIEU        | 35 137.56       |

## **III.SECURITE DES OUVRAGES**

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ces contrôles sont réalisés annuellement par des organismes agréés.

L'association a réalisé son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels liés à son activité et un plan de prévention (PDP) est désormais demandé à chaque intervenant extérieur.

| LIEU                                    | COMMUNE      | NATURE DE LA PRESTATION                               | PRESTATAIRE        | MONTANT EN € HT |
|-----------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| STATION DE VALLONCOURT ET DE LOGIS NEUF | CHEVAL BLANC | VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES | SOCOTEC EQUIPEMENT | 947.70          |
| DEBITMETRE LA ROQUETTE                  |              |                                                       |                    |                 |
| BUREAU                                  |              |                                                       |                    |                 |
| STATION VIDALE                          | TAILLADES    | VERIFICATION DES APPAREILS SOUS PRESSION              | SOCOTEC EQUIPEMENT | 1 656.00        |
| STATION VIDALE                          | TAILLADES    |                                                       |                    |                 |
| STATION DE LOGIS NEUF                   | CHEVAL BLANC | VERIFICATION DES APPAREILS DE LEVAGE                  | APAVE              | 313.14          |
| STATION DE LOGIS NEUF                   | CHEVAL BLANC |                                                       |                    |                 |

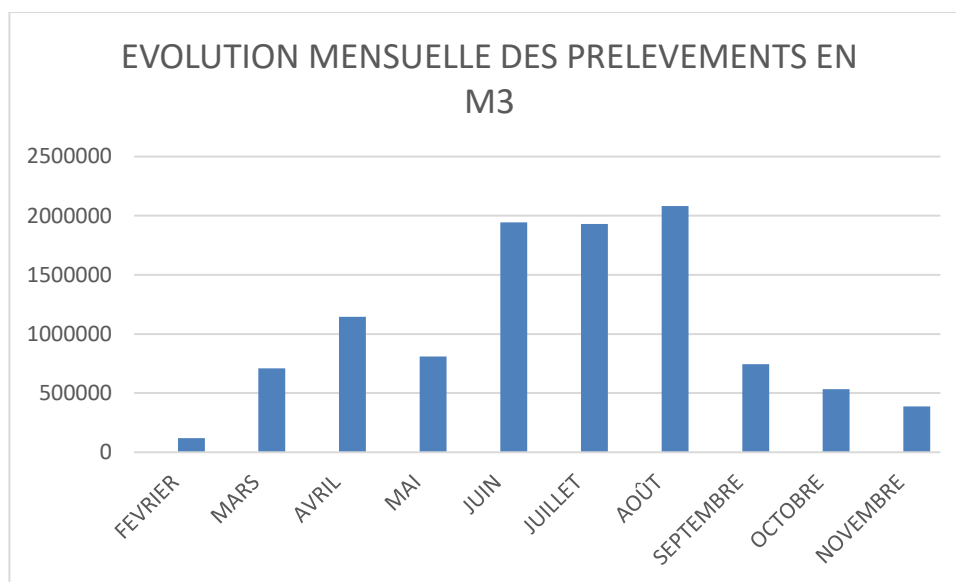
#### IV. PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION DU PERIMETRE

L'ASCO du canal du Cabedan Neuf possède un droit d'eau de 2 000 L/s en Durance, soit un volume total prélevable de 54 Mm<sup>3</sup> par an.

Ce droit d'eau a été mensualisé depuis les travaux d'aménagement de la Durance afin de répondre au mieux aux besoins estivaux de l'association, comme sur le reste de la Durance.

Afin d'irriguer l'ensemble de son périmètre, le canal gère 15 prises syndicales gravitaires et 3 stations de pompage.

Certains secteurs sont également équipés de prises gravitaires privées, gérées par les propriétaires desservis.



Le détail par type de service est le suivant :

| TYPE DE DESSERTE | VOLUME PRELEVE EN M3 |
|------------------|----------------------|
| GRAVITAIRE       | 8 672 865            |
| PRESSION         | 1 733 135            |
| <b>TOTAL</b>     | <b>10 406 000</b>    |

Les volumes gravitaires sont des volumes bruts, comprenant également les prélèvements des filiales privées.

Le canal rejette également vers le Coulon, les eaux non utilisées par les membres desservis par le réseau gravitaire, à hauteur de 3,7 Mm<sup>3</sup>.

#### V. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

##### *1) Travaux réalisés sur les réseaux sous pression et stations de pompage*

Les interventions sur les pompes et moteurs ont été réalisées suite aux analyses vibratoires des groupes de pompage.

| STATION    | COMMUNE   | NATURE DES TRAVAUX                | PRESTATAIRE | MONTANT EN € HT |
|------------|-----------|-----------------------------------|-------------|-----------------|
| VIDALE     | TAILLADES | REPARATION GROUPE DE POMPAGE N° 1 | MICHELIER   | 4 014.88        |
| BOULON BAS | ROBION    | CREATION STATION DE REPRISE       |             | 39 936.48       |

Divers travaux d'entretien ont été réalisés sur le réseau pression :

| SERVICE    | COMMUNE   | NATURE DES TRAVAUX         | PRESTATAIRE | MONTANT EN € HT |
|------------|-----------|----------------------------|-------------|-----------------|
| BOULON BAS | ROBION    | RENOUVELLEMENT DU RESEAU   | LUBERON TP  | 38 892.00       |
| VIDALE     | TAILLADES | NETTOYAGE BASSIN DE VIDALE | REYNIER TP  | 2 950.20        |
|            |           | BRANCHEMENT PRESSION       |             | 1 315.80        |

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Nettoyage du bassin de Vidale, sur les Taillades, avant le remplacement de la géomembrane.
- Réparation d'un branchement sous pression sur les Taillades.
- Remplacement du réseau sous pression, chemin de la Plaine, commune de Robion

Afin d'améliorer la desserte en eau des parcelles raccordées au réseau sous pression sur la commune de Robion, l'ASCO a renouvelé le réseau de transport et créé un surpresseur pour le maintien de la pression dans le réseau.

## 2) Travaux réalisés sur le réseau gravitaire :

Les travaux sur les réseaux gravitaires sont les suivants :

| FILIOLE           | COMMUNE      | NATURE DES TRAVAUX               | PRESTATAIRE  | MONTANT EN € HT |
|-------------------|--------------|----------------------------------|--------------|-----------------|
| FONT DU PIN       | CHEVAL BLANC | BUSAGE DE LA FILIOLE             | LUBERON TP   | 10 020.00       |
|                   |              | REPROFILAGE DES BERGES           | MIDI TRAVAUX | 8 100.00        |
| PRISES SYNDICALES | CHEVAL BLANC | REMPLACEMENT DES TRAPPES D'ACCES | LUBERON TP   | 7 140.00        |

Les travaux sur les réseaux gravitaires sont les suivants :

- Busage de la filiole de la Font du Pin, commune de Cheval Blanc.
- Remplacement des trappes d'accès, sur trois prises syndicales, commune de Cheval Blanc
- Reprofilage des berges, chemin de la Romaine, filiole de la Font du Pin, commune de Cheval Blanc.

## **V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL**

L'année a été marquée par la réalisation des travaux de Sécurisation de la filiole de Ceinture – chemin de la Croix des Banquets – sur la commune de Cavaillon.

Le détail des travaux est le suivant :

|                                                                                                 | <b>NATURE DES TRAVAUX</b>      | <b>PRESTATAIRE</b> | <b>MONTANT EN € HT</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------|------------------------|
|                                                                                                 |                                |                    |                        |
| SECURISATION DE LA FILIOLE DE CEINTURE – CHEMIN DE LA CROIX DES BANQUETS – COMMUNE DE CAVAILLON | FOURNITURE ET POSE DU CUVELAGE | SNPR               | 185 086.00             |
|                                                                                                 | PUBLICATION DES MARCHES        | LA PROVENCE        | 1 352.80               |

## **VI. SERVICE ADMINISTRATIF**

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune des Taillades.

Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)
- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec la Trésorerie de Cavaillon

Pour 2021, le service administratif a instruit 89 permis de construire et reçu 32 attestations notariales.

## **VII. DIVERS :**

Une plaquette d'information est réalisée pour l'assemblée générale de propriétaires, afin d'informer les membres de la vie de l'association.